



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

**PREMIÈRE RENCONTRE ANNUELLE
DU
RÉSEAU VALAISAN ENGAGÉ DANS LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES
ENFANTS**

Le 25 mai 2023, a eu lieu à Sion la première rencontre annuelle des professionnels engagés en Valais dans la lutte contre la maltraitance envers les enfants. Près de 60 acteurs chargés de la prise en charge de ces situations, que ce soit dans les domaines juridique, médical, psychologique, pédagogique, social et politique, se sont réunis afin d'optimiser leur collaboration pour le bien des enfants victimes.

A l'initiative du ministère public qui l'a organisée, s'est tenue à Sion, le 25 mai 2023, la première rencontre annuelle des professionnels engagés, en Valais, dans la lutte contre la maltraitance envers les enfants. L'initiative a été accueillie avec un vif intérêt et soutenue par l'ensemble des secteurs invités.

Cette rencontre a réuni une soixantaine de participants issus des entités suivantes :

- Chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture
- Commission cantonale contre la maltraitance et l'exploitation sexuelle des enfants
- Ministère public
- Tribunal des mineurs
- Police cantonale
- Service cantonal de la jeunesse
- Service cantonal de l'enseignement
- Service cantonal de la formation professionnelle
- Service cantonal de la santé publique
- Service juridique de la sécurité et de la justice
- Office cantonal de l'égalité et de la famille
- Section des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
- Présidents des APEA
- Centre de consultation LAVI du Valais romand
- Hôpital du Valais
- Hôpital Riviera-Chablais
- Fédération valaisanne des centres SIPE
- Groupement des pédiatres de la société médicale du Valais
- Association ESPAS.

Dans son introduction, le procureur général a rappelé que la répression des auteurs de maltraitance sur des enfants est une priorité pour le parquet valaisan qui applique en la matière une « tolérance zéro ». Il a souligné que chaque cas de maltraitance infantile est un cas de trop et ne doit pas rester sans suite. Il a relevé l'impérieuse

nécessité pour les autorités chargées de la prise en charge de ces situations de mieux se connaître pour garantir une gestion toujours plus efficace de ces cas dramatiques.

Les présentations et débats qui ont suivi ont permis de

- Renforcer le réseau par une meilleure connaissance des référents de chaque service ou institution ;
- Clarifier le cadre légal ainsi que le rôle, la fonction et les limites de chaque service ou institution ;
- Optimiser la collaboration au quotidien.

Les participants ont mis en avant la nécessité d'éviter de travailler en « silo » et de collaborer efficacement pour garantir la meilleure des prises en charge des enfants maltraités et la mise hors d'état de nuire des auteurs.

Au vu du succès et de l'utilité de cette première rencontre, le ministère public entend la renouveler chaque année.

Contacts :

- Nicolas Dubuis, procureur général, 027/607.84.00
- Frédéric Gisler, procureur, coordinateur cantonal du ministère public en matière de maltraitances infantiles, 027/607.85.00

Sion, le 1^{er} juin 2023

Nicolas Dubuis, procureur général